
BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Avis de convocation / avis de réunion

PIERRE ET VACANCES

Société anonyme au capital de € 98 934 630
Siège social : L'Artois – Espace Pont de Flandre, 11 rue de Cambrai – 75947 Paris cedex 19
316 580 869 RCS Paris

(la « **Société** »)

AVERTISSEMENT

Les modalités de tenue de l'Assemblée Générale, ainsi que l'accès au lieu de l'assemblée, étant susceptibles d'évoluer en fonction des impératifs sanitaires et/ou légaux, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement le site de la société www.groupepvcp.com/fr/126/finance/assemblee_generale/participation_a_l_ag

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale des actionnaires se tiendra, sous la forme ordinaire et extraordinaire, le jeudi 31 mars 2022 à 14 heures, à l'Hôtel des Arts & Métiers, 9 bis avenue d'Iéna, 75116 Paris.

Il est rappelé aux actionnaires que l'Assemblée Générale initialement prévue le 15 mars 2022 a été reportée au 31 mars 2022 tel que mentionné dans l'avis d'ajournement publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoire n° 23 du 23 février 2022.

L'ordre du jour et le texte des résolutions publiés dans l'avis préalable de réunion publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n° 16 du 7 février 2022 sont inchangés.

L'Assemblée Générale est donc appelée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;
2. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;
3. Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2021 ;
4. Approbation des conventions réglementées visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce ;
5. Approbation des informations mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce en matière de rémunération pour l'exercice 2020/2021, pour l'ensemble des mandataires sociaux ;
6. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020/2021 ou attribués au titre de l'exercice 2020/2021 à Monsieur Gérard Brémond en sa qualité de Président du Conseil d'administration ;
7. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020/2021 ou attribués au titre de l'exercice 2020/2021 à Monsieur Yann Caillère en sa qualité d'ancien Directeur Général ;
8. Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2020/2021 ou attribués au titre de l'exercice 2020/2021 à Monsieur Franck Gervais en sa qualité de Directeur Général ;
9. Approbation de la politique de rémunération des mandataires sociaux de la Société ;
10. Renouvellement du mandat de Monsieur Gérard Brémond en qualité d'administrateur ;
11. Renouvellement du mandat de la société S.I.T.I. en qualité d'administrateur ;
12. Renouvellement du mandat de Monsieur Andries Arij Olijslager en qualité d'administrateur ;
13. Renouvellement du mandat de Madame Delphine Brémond en qualité d'administrateur ;
14. Renouvellement du mandat de Madame Annie Famose en qualité d'administrateur ;
15. Renouvellement du mandat de la société BM Conseil en qualité d'administrateur ;
16. Renouvellement du mandat de Monsieur Léo Brémond en qualité d'administrateur ;
17. Renouvellement du mandat de Madame Marie-Christine Huau en qualité d'administrateur ;
18. Renouvellement du mandat d'Ernst & Young en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
19. Renouvellement du mandat de Grant Thornton en qualité de Commissaire aux comptes titulaire ;
20. Non-renouvellement du mandat d'Auditex en qualité de Commissaire aux comptes suppléant arrivé à expiration ;
21. Non-renouvellement du mandat d'Institut de Gestion et d'Expertise Comptable en qualité de Commissaire aux comptes suppléant arrivé à expiration ;
22. Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société dans le cadre du dispositif prévu à l'article L22-10-62 du Code de commerce ;

De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

23. Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions rachetées en application du programme de rachat d'actions ;
24. Autorisation de procéder à une réduction de capital non motivée par des pertes par voie de diminution de la valeur nominale des actions et affectation du montant de la réduction au compte « Primes » ;
25. Modification de l'article 11 « Conseil d'administration – Président – Directeur Général et Directeurs Généraux Délégués » des Statuts afin de permettre au Conseil d'administration de prendre certaines décisions par consultation écrite des Administrateurs conformément à la loi n° 2019-744 du 19 juillet 2019 dite « Soihili » ;
26. Modification de l'article 15 « Nomination – Mission » du Titre IV « Commissaire aux comptes » des Statuts afin de tenir compte de la suppression de la nouvelle réglementation relative à la nomination de Commissaires aux comptes ; et
27. Pouvoirs à donner en vue des formalités.

A. Formalités préalables à effectuer pour participer à l'assemblée générale

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Les actionnaires souhaitant participer à l'assemblée générale, s'y faire représenter ou voter à distance, devront justifier de la propriété de leurs actions au deuxième jour ouvré précédant l'assemblée générale, soit le mardi 29 mars 2022 à zéro heure, heure de Paris par l'inscription en compte de leurs actions à leur nom, conformément aux conditions prévues à l'article R. 22-10-28 du Code de commerce.

B. Modes de participation à l'assemblée générale

1. Les actionnaires désirant assister physiquement à l'assemblée générale pourront :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :

- se présenter le jour de l'Assemblée directement au guichet spécialement prévu à cet effet muni d'une pièce d'identité,
- demander une carte d'admission :
 - soit auprès des services de BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex, avant le mardi 29 mars 2022.
 - soit en faisant sa demande en ligne **sur la plateforme sécurisée VOTACCESS** accessible via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com>.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **pur** devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions inscrites au nominatif **administré** devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le numéro le 0 826 109 119 de France ou le +33 1 55 77 40 57 de l'étranger mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

- demander à l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres, qu'une carte d'admission lui soit adressé.
- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire peut également demander une carte d'admission par voie électronique selon les modalités suivantes :

Après s'être identifié sur le portail internet de cet intermédiaire avec ses codes d'accès habituels, il devra cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et demander une carte d'admission

2. Les actionnaires n'assistant pas personnellement à l'assemblée générale et souhaitant voter par correspondance ou être représentés en donnant pouvoir au Président de l'assemblée générale ou à toute autre personne pourront :

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au nominatif** :

- soit renvoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration, qui lui sera adressé avec la convocation, à l'adresse suivante : BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie papier devront être réceptionnées au plus tard 3 jours calendaires avant la date de l'assemblée générale soit le dimanche 27 mars 2022 au plus tard.

- soit transmettre ses instructions de vote, et désigner ou révoquer un mandataire par Internet avant l'assemblée générale, sur le site VOTACCESS, dans les conditions décrites ci-après :

Le titulaire d'actions au nominatif pur ou administré qui souhaite voter par Internet accédera au site VOTACCESS via le site Planetshares dont l'adresse est la suivante: <https://planetshares.bnpparibas.com>

Le titulaire d'actions au nominatif pur devra se connecter au site Planetshares avec ses codes d'accès habituels.

Le titulaire d'actions au nominatif administré devra se connecter au site Planetshares en utilisant son numéro d'identifiant qui se trouve en haut et à droite de son formulaire de vote papier. Dans le cas où l'actionnaire n'est plus en possession de son identifiant et/ou son mot de passe, il peut contacter le 0 826 109 119 de France ou le +33 1 55 77 40 57 de l'étranger mis à sa disposition.

Après s'être connecté, l'actionnaire au nominatif devra suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter, ou désigner ou révoquer un mandataire.

- pour l'actionnaire dont les actions sont inscrites **au porteur** :

- demander le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration auprès de l'intermédiaire qui gère ses titres à compter de la date de convocation de l'assemblée générale. Ledit formulaire unique devra être accompagné d'une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire financier et adressé à : BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote par correspondance devront être reçus par l'émetteur ou le service Assemblées Générales de BNP Paribas Securities Services, au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée générale soit le lundi 28 mars 2022.

- Si l'intermédiaire habilité qui assure la gestion de son compte titres est connecté au site VOTACCESS, l'actionnaire devra s'identifier sur le portail internet de son établissement teneur de compte avec ses codes d'accès habituels. Il devra ensuite cliquer sur l'icône qui apparaît sur la ligne correspondant à ses actions et suivre les indications données à l'écran afin d'accéder au site VOTACCESS et voter ou désigner ou révoquer un mandataire.
- Si l'établissement teneur de compte de l'actionnaire n'est pas connecté au site VOTACCESS, conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du code de commerce la notification de la désignation et de la révocation d'un mandataire peut également être effectuée par voie électronique, selon les modalités suivantes :

- l'actionnaire devra envoyer un email à l'adresse : paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com.
- Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de l'émetteur concerné, date de l'assemblée générale, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que les nom, prénom et si possible l'adresse du mandataire
- l'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite à l'adresse suivante, BNP PARIBAS Securities Services - CTO Assemblées Générales – Grands Moulins de Pantin – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les confirmations devront être réceptionnées au plus tard la veille de l'assemblée, soit le mercredi 30 mars à 15h00 (heure de Paris).

Le site VOTACCESS sera ouvert à compter du mercredi 16 mars 2022 à 9 heures au mercredi 30 mars 2022 à 15 heures, heure de Paris.

Toutefois, afin d'éviter tout engorgement éventuel du site VOTACCESS, il est recommandé aux actionnaires de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour voter.

C. Questions écrites

Conformément à l'article R. 225-84 du Code de commerce chaque actionnaire a la faculté d'adresser au conseil d'administration, lequel répondra en séance, les questions écrites de son choix.

Les questions doivent être envoyées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception l'adresse suivante L'Artois – Espace Pont de Flandre – 11, rue de Cambrai – 75947 PARIS Cedex 19 ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante : agm2022@groupepvcp.com.

Cet envoi doit être réalisé au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'assemblée générale.

D. Droit de communication des actionnaires

Tous les documents et informations prévues à l'article R.22-10-23 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site de l'émetteur : <http://www.groupepvcp.com>.

Le conseil d'administration.